

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER (IDE)
PROGRAMME DE FORMATION

RNCP : 8940

CODE ROME : J1506

Date d'échéance de l'enregistrement RNCP : 1^{er} janvier 2025

Certificateur : Ministère chargé de la santé

Qualification : Niveau 6

Objectifs généraux :

Obtenir le diplôme d'état d'infirmier

Public :

Tout public

Prérequis :

- Sélection par parcoursup® pour les bacheliers ou avoir réussi les épreuves de sélection organisées sous le contrôle du Directeur général de l'ARS pour les personnes relevant de la voie « Formation Professionnelle Continue »
- Certificat médical de Vaccination conforme à la réglementation des professionnels de santé en France
- Langue française : niveau B2 pour les ressortissants hors Union Européenne

Durée de la formation :

L'ensemble de la formation comprend six semestres de 20 semaines soit 4200 heures d'enseignement théorique et clinique auxquelles il convient d'ajouter les vacances.

La répartition des enseignements est la suivante :

- En institut de formation : 60 semaines, soit 2100 heures, et 59 unités d'enseignement
- En stage clinique et en stage en entreprise : 60 semaines, soit 2100 heures.

Le diplôme d'Etat d'infirmier atteste de l'obtention et de la validation des unités d'enseignement qui sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences.

Elles couvrent 6 champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail

La formation théorique et pratique permet d'acquérir les 10 compétences professionnelles suivantes

- **Compétence 1** : « Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »
- **Compétence 2** : « Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »
- **Compétence 3** : « Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »
- **Compétence 4** : « Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique »
- **Compétence 5** : « Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs »
- **Compétence 6** : « Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »
- **Compétence 7** : « Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle »
- **Compétence 8** : « Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques »
- **Compétence 9** : « Organiser et coordonner des interventions soignantes »
- **Compétence 10** : « Informer et former des professionnels et des personnes en formation »

Les stages (2100 h) sont réalisés dans les 4 typologies suivantes :

- Soins de courte durée
- Soins en santé mentale et en psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie

Modalités et méthodes pédagogiques :

- Présentiel et/ou distanciel.
- Coursus Continus
- Alternance de séances de face à face (CM / TD / TP / TPG), individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, ...

Lieu de formation :

La formation se déroule :

- Site de l'IFPM Nord – 89 Rue du Faubourg Saint-Jean, 45000 Orléans
- Site de l'IFPM Sud – Avenue Denis Diderot, 45100 Orléans

Les formateurs :

Les formateurs permanents de l'IFPM intervenant sur la formation

- Responsables de la formation : formateurs infirmiers cadres de santé ou infirmiers à minima titulaires d'un grade licence ou d'un DU
- Autres formateurs de l'IFPM : infirmiers, cadres de santé, IBODE, IADE, IPA, puéricultrices, Masseurs-kinésithérapeutes

Les vacataires selon leur expertise : médecins, chirurgiens, biologistes, pharmaciens, universitaires, infirmiers, sage-femme, sociologues, psychologues, juristes, philosophes, patients.